

PARCOURS

La VAE est un dispositif qui permet d'obtenir grâce à son expérience (professionnelle et extra-professionnelle), en totalité ou partiellement un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles RNCP.

Objectifs

- Faire reconnaître des compétences acquises au cours d'expériences
- Acquérir une certification
- Développer l'employabilité
- Favoriser la professionnalisation
- Valoriser la reconnaissance de niveau



Public

Le parcours France VAE est accessible à toutes personnes ayant des compétences liées au diplôme visé : Salarié(e)s du secteur privé, demandeurs d'emploi, bénévoles, proches aidants.



Pré-requis

- Les candidats doivent pouvoir justifier de 1 année d'expérience professionnelle et/ou bénévole en rapport direct avec la certification visée.
- L'accompagnement s'adresse aux candidats dont la demande a été déclarée recevable.
- Le livret 1 (dossier de recevabilité) est à retirer au préalable auprès des certificateurs/ valideur du diplôme.

Accessibilité aux personnes handicapées :

Personnes en Situation de Handicap

Des adaptations pourront vous être proposées sur le dispositif

Référent Handicap : williamburel@socialvae.com ou au 0674691247



Durée Modalités Délais

1er contact avec l'Architecte de Parcours dans les 48h après réception de votre candidature sur <https://vae.gouv.fr/> afin de fixer le premier RDV pédagogique

Méthodes et modalités d'évaluation

Modalités de formation :

présentiel et/ou distanciel

Entretiens individuels et/ou collectifs

- Modalités pédagogiques : Entretiens d'explicitations
- Outils d'aide à la rédaction
- Préparation orale
- Simulation Jury



Modalités d'évaluation : différentes selon les Ministères. Nous consulter.

Moyens pédagogiques & techniques

- Entretien de face à face par des classes virtuelles
- Retour sur le travail de réflexion personnelle et professionnelle du candidat
- Documents supports
- Techniques d'approche centrée sur la personne (Carls Rogers)
- Techniques d'entretien d'explicitation (Pierre Vermersch)
- Approche pédagogie coopérative et pédagogie par projet



Tarifs & Financements

Que ce soit à l'initiative de l'employeur, du salarié ou une aide de l'Etat via France Travail, les dispositifs de formation sont nombreux et vous aident à financer tout ou partie de votre formation.

Nos tarifs: 70€/heure

Contact

Accompagnateur : Amadou Tall



Email : contact@socialvae.com



Tel : 0664267068

Programme détaillé

L'accompagnement à la VAE dure 6 à 8 mois de l'inscription au passage devant le jury.

Entrées et sorties permanentes

Le planning est conjointement défini en fonction notamment de votre disponibilité et de vos besoins. Il s'articule autour d'entretiens individuels de 2h en général, complétés par du travail personnel guidé.

Un 1er contact avec l'architecte de parcours 48h après l'inscription sur <https://vae.gouv.fr/> :

- Faire connaissance avec l'architecte de parcours et sa méthodologie
- Aborder votre situation actuelle et le contexte de la demande ;
- Poser des questions sur la démarche ;
- Vérifier la faisabilité et l'engagement dans la démarche VAE ;
- Identifier vos besoins et adapter l'accompagnement.

⇒ **La VAE ne pourra débuter qu'après accord du financeur.**

La procédure VAE se déroule en 4 étapes clés :

1. Accueil et contractualisation de l'accompagnement VAE

- Faire le point avec le candidat sur ses attentes, sa compréhension de la démarche VAE (présentation du dispositif), la clarification des enjeux et objectifs, les conditions matérielles et méthodologiques de l'accompagnement proposé, ...
- Contractualiser le travail coopératif avec le candidat par la signature d'une convention.

2. Constitution de la demande de recevabilité (livret 1)

Pour le droit commun :

L'accompagnement VAE du livret 1, soit de la faisabilité du projet, est non éligible au financement. L'étude du projet se fera en autonomie par le candidat. Pour les certifications éligibles à la réforme VAE :

L'accompagnement VAE du livret 1 soit de la faisabilité du projet, est finançable et est réalisé avec l'architecte de parcours VAE uniquement si la certification relève de la réforme VAE.

Programme détaillé

Cette étape de la VAE consiste à :

- Identifier le ou les certifications pouvant correspondre à votre expérience.
- Sélectionner la certification la plus pertinente.
- Contacter l'organisme certificateur du diplôme visé.
- Un dossier de recevabilité vous sera demandé pour vérifier le respect des conditions d'éligibilité réglementées.

⇒ La recevabilité rend officielle votre demande de VAE auprès de l'organisme certificateur.

Une fois la recevabilité acquise, les étapes conduisant à la VAE sont les suivantes :

3. Aide à la rédaction du livret 2

Cette étape consiste à la rédaction du livret 2 par le candidat, qui décrit les activités réalisées, les situations et son environnement de travail ainsi que les compétences mobilisées. L'ensemble de ces descriptions doivent être reliées aux contenus des activités et des compétences requises par les référentiels de la certification visée.

L'accompagnatrice aide le candidat à :

- Analyser son parcours personnel et professionnel.
- Sélectionner des activités pertinentes vis-à-vis du référentiel de formation.
- Décrire des activités choisies.
- Sélectionner des preuves d'activités à joindre au dossier.

4. Préparation à l'entretien devant le jury

L'évaluation du livret 2, est suivie d'un entretien avec un jury qui décide de valider totalement ou partiellement (par blocs de compétences valable 5 ans), le diplôme présenté.

Cette étape consiste à :

- Aider à l'élaboration d'un support de présentation.
- Préparation de l'entretien avec le jury.
- Proposition de plan d'actions.
- Entretien post-jury.